



VARENNES

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

Règlement 992 décrétant des travaux de construction d'un réservoir de rétention sanitaire au parc de la Commune et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 2 840 000 \$ pour en acquitter le coût

AVIS PUBLIC est donné que le règlement ci-dessus mentionné a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Varennes le 4 novembre 2024.

Ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 20 décembre 2024.

Ce règlement entre en vigueur à la date de la présente publication.

Donné à Varennes, ce 6 janvier 2025.

La directrice adjointe des Services juridiques et greffière,

Mylène Rioux
Mylène Rioux, OMA

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie par la présente que j'ai publié l'avis public ci-haut mentionné sur le site Internet de la Ville de Varennes en date du 6 janvier 2025 et en l'affichant à la réception de l'hôtel de ville, conformément aux dispositions du règlement 874 relatif aux modes de publications des avis publics de la Ville de Varennes.

En foi de quoi je délivre le présent certificat à Varennes ce 6 janvier 2025.

La directrice adjointe des Services juridiques et greffière,

Mylène Rioux
Mylène Rioux, OMA